

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 21/03/2017	Délibération n° 2017/08- p1/1
Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2016	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Nombre de membres L'an deux mille dix-sept,
En exercice : 34 Le vingt-et-un mars à vingt heures,
Présents : 23
Votants : 27 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.
Procurations : 4

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Emile JOSSELINE, Stephan SILVESTRE, Jean-Raphaël SESSA, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Régine LANGLOIS, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Christophe IPPOLITO, Pierre JUNILLON, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Benoit WOSSMER, Jean-Daniel AMSLER, Christian FOSSEYEU, Claudia MARSIGLIO, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Corinne POIGNANT a donné pouvoir à Jean-Raphaël SESSA.
Georgette REGNAULT a donné pouvoir à Alain GUETROT.
Carole DRAI a donné pouvoir à Henri PETTENI.
Anne-Marie BOURDINAUD a donné pouvoir à Jean-Daniel AMSLER.

Sont absents excusés :

Francis SELLAM, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Corinne POIGNANT, Georgette REGNAULT, Carole DRAI, Anne-Marie BOURDINAUD, Isabelle LAFON.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Comité Syndical approuvant au cours de cette même séance le Compte Administratif 2016,
Considérant qu'il convient, conformément à l'instruction comptable M14, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement par délibération,
Considérant le résultat de la section de fonctionnement qui s'élève à + 1 176 700,33 €
Considérant le solde d'exécution de la section d'investissement qui s'élève à 599 235.54 € dans la mesure où l'autofinancement prévisionnel ne fait pas l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice,

Après en avoir délibéré à la majorité

(2 ABSTENTIONS -Henri PETTENI, Carole DRAI- et 25 voix POUR)

Article 1 : décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, soit 1 176 700,33 € de la façon suivante :

- 205.000,00 € en section d'investissement
- 971.700,33 € en section de fonctionnement

Article 2 : dit que cette affectation du résultat de l'exercice 2016 sera reprise au budget 2017 de la façon suivante :

- En section d'investissement, à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 205.000,00 €
- En section de fonctionnement, au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 971.700,33 €

Accusé de réception de fonction
094-259401099-20170321-D-2017-08-DE
Date de télétransmission : 24/03/2017
Date de réception en mairie : 24/03/2017
Fait à La Varenne le 21/03/2017



Le Président
Alain GUETROT